

**REPONSE DE M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR LE GROUPE « ANDA PER DUMANE »**

OBJET : PLAN DE GESTION DES DECHETS

Vi ringraziau, Monsieur le Conseiller à l'Assemblée de Corse, Monsieur le Président par ailleurs, merci pour votre question.

D'abord je précise que je répons en lieu et place de François Sargentini, Président de l'Office de l'environnement qui, malgré ses problèmes de santé actuels, continue de suivre de très près ce dossier et de s'y investir à temps plein. Et j'en profite bien sûr en notre nom à tous pour saluer François et lui dire que nous l'attendons bien évidemment.

Concernant votre question Monsieur le conseiller, je constate que nous nous rejoignons largement d'une part sur le constat, d'autre part sur la volonté partagée de basculer du modèle du tout enfouissement à un modèle basé sur le tri sélectif, et enfin et c'est peut-être le plus important, sur les moyens de nature à nous permettre d'atteindre ces objectifs.

Premièrement le constat en quelques mots. Je n'y reviens pas, les crises nous les subissons tous au quotidien et la prochaine qui se profile pour le mois de juillet nous inquiète bien sûr au plus haut point et nous préoccupe à chaque instant. Des performances de tri qui, quoiqu'en hausse, restent insuffisantes. Un enfouissement qui continue à comporter de larges parts de fermentescibles et, vous l'avez rappelé, l'explosion des coûts. Là aussi, c'est un constat d'échec cinglant, y compris en matière de traitement. Un prix de l'enfouissement qui est passé, vous l'avez dit, de 118 euros en 2014 à 161 euros aujourd'hui, plus du double de la moyenne de ce qui se pratique ailleurs et un coût qui se répercute et sur les intercommunalités et donc sur les usagers et habitants. Vous évoquez également la situation difficile des intercommunalités, vous la connaissez particulièrement bien. C'est un véritable casse-tête technique, financier vu l'hétérogénéité des situations, les difficultés financières, etc. Enfin vous pointez du doigt, à bon droit, un système injuste : une intercommunalité qui ne trie pas - il en reste – n'est nullement sanctionnée en termes financiers et, en sens inverse, n'est pas mieux encouragée une intercommunalité qui s'engage pleinement en faveur du tri. Au visa de tous ces éléments il faut donc à l'évidence changer de système. C'est le deuxième point.

Le nouveau système, ne parlons pas de la dernière phase, la gestion des déchets ultimes, vous savez ce que nous en pensons. Parlons de ce qui est la priorité absolue, y compris pour faire face à la crise. La priorité absolue c'est de mettre en œuvre un tri sélectif généralisé, et que l'on ne nous dise pas que nous sommes des rêveurs, que cela procède d'une lubie ou que cela procède d'un choix idéologique. Cet impératif est un impératif qui découle du droit positif, je le rappelle une fois encore, aussi bien le droit européen à travers la directive du 30 mai 2018, que la loi française, la loi de transition énergétique, qui prévoit le tri de tout ce qui est recyclable. 80 % des poubelles doivent donc être triées impérativement avant d'envisager toute autre mesure. Donc on est d'accord sur le fait que notre priorité absolue c'est d'aller vers ça.

Troisième point, comment faire cela ? Et c'est là que je vais répondre très précisément. Nous avons la conviction, premièrement, que nous ne pouvons pas nous en sortir si tous les acteurs ne travaillent pas ensemble. Et donc il faut réunir non seulement autour de la table, mais dans l'action, la Collectivité de Corse qui a la compétence en matière de définition du plan, les intercommunalités pour la collecte, le SYVADEC qui a la compétence déléguée en matière de traitement, l'Etat bien sûr

et l'ADEME. Ce que je peux vous dire Monsieur le Conseiller et j'en profite pour le dire à l'ensemble de cette assemblée, c'est que la semaine prochaine, le vendredi 6 juillet, nous inviterons tous ces acteurs à se mettre autour de la table. Nous avons eu l'occasion, à l'occasion de la dernière session de la Chambre des Territoires, de présenter les grandes orientations de ce que nous allons proposer. L'idée est la suivante, contractualiser entre tous ces partenaires et notamment et prioritairement avec les intercommunalités. Faire un état des lieux précis intercommunalité par intercommunalité de l'existant, des objectifs et des besoins, afin de vous aider à mettre en œuvre ces besoins aussi bien au plan financier qu'au plan humain.

Très concrètement la Collectivité de Corse s'engagera à vos côtés dans un cadre contractualisé aussi bien au plan financier qu'en mettant à disposition tout ce que nous allons proposer par un système qui sera développé vendredi prochain. Un certain nombre de personnels seront déployés sous l'autorité des intercommunalités et en concertation bien sûr avec l'Office de l'environnement, pour vous aider à monter en puissance par rapport aux objectifs que nous aurons validé contractuellement. Ces objectifs étant validés contractuellement, nous mettrons aussi en place, et c'est votre souhait, une tarification qui sera incitative y compris dans le règlement des aides. Si nous faisons cela, je pense que nous donnerons les moyens de réunir, nous nous donnerons les moyens de créer de la confiance, rendez-vous donc vendredi prochain.